



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 19 août 2019 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Madame Claudia Ross, secrétaire au greffe, assiste également à cette séance.

Sont absentes : Madame Claudette Roussel
Madame Line Boulianne

Ouverture de la séance à 19 heures

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019
- 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2019

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du mois de juillet 2019
- 3.2 Financement d'un montant de 79 100 \$
- 3.3 Financement d'un montant de 79 100 \$/ Approbation de soumission
- 3.4 Dépôt/ 10e édition concours « Mon Village Fleuri » - Liste des gagnants
- 3.5 Autorisation/ Participation au 78e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités « La FQM, porte-parole des régions »
- 3.6 Autorisation de paiement/ Travaux de maintenance du système de réfrigération et du condenseur
- 3.7 Autorisation de paiement/ Droits annuels pour les barrages à forte contenance – Digue du lac Gardner
- 3.8 Autorisation de paiement/ Appareil d'aiguillage pour les patins
- 3.9 Autorisation de paiement/ Travaux de pavage suite aux bris d'aqueduc
- 3.10 Autorisation de paiement/ Signalisation à l'intersection des rues Sirois et de l'Église
- 3.11 Autorisation de paiement/ Firme Axor – Mandat de la rue Labrie
- 3.12 Autorisation de paiement/ Éclairage du terrain de soccer



4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Demande d'autorisation de droit de passage/ Défi Kapatakana 2019

5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- 5.1 Dépôt/ Location : Salle du Centre multifonctionnel et aréna – Juillet 2019

6.0 URBANISME

7.0 INCENDIE

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

- 9.1 Dépôt/ Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÉGLEMENTS

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14.0 PROJETS

15.0 OFFRES DE SERVICES

16.0 CORRESPONDANCE, MAMH ET AUTRES

- 16.1 Liste de la correspondance, MAMH et autres
- 16.2 Environnement/ Direction de l'eau potable et des eaux souterraines/ Soutien financier à l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable
- 16.3 Environnement/ Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord/ Autorisation ministérielle pour la réfection de la rue Labrie – Réfection aqueducs et égouts et travaux dans la rive
- 16.4 Société des traversiers/ Demande pour inclure la Traverse Trois-Pistoles – Les Escoumins comme service essentiel et de l'inclure comme traverse intermédiaire
- 16.5 Conseil de la Première Nation des Innus Essipy/ Inclusion du traversier Héritage 1 Les Escoumins – Trois-Pistoles comme service essentiel et comme traversier intermédiaire

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Contrat/ Plateforme numérique Anekdote Inc.

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

19.0 AJOURNEMENT

9787



No de résolution
ou annotation

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

N° 19-08-539

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 19-08-540

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 19-08-541

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2019 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 19-08-542

AUTORISATION DE PAIEMENT/ COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2019

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du mois de juillet 2019 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote n° 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du mois tels que présentés par la secrétaire-trésorière et directrice générale;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil		150 787,61 \$
Comptes à payer	158 728,06 \$	
Annexe des comptes	2 169,89 \$	
Total des comptes		311 685,56 \$

N° 19-08-543

FINANCEMENT D'UN MONTANT DE 79 100 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 08-401, la Municipalité des Escoumins souhaite emprunter par billet un montant total de 79 100 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 79 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 08-401 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 août 2019;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Année	Montant
2020	5 300 \$
2021	5 500 \$
2022	5 800 \$
2023	5 900 \$
2024	6 000 \$

FINANCEMENT D'UN MONTANT DE 79 100 \$ / APPROBATION DE SOUMISSION

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Escoumins accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire du Saguenay Saint-Laurent pour son emprunt de 79 100 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 08-401 échéant en série cinq (5) ans comme suit :

9789



No de résolution
ou annotation

Montant	Intérêt	Date de paiement
14 900 \$	4,39 %	15 avril 2020
15 300 \$	4,39 %	15 avril 2021
15 800 \$	4,39 %	15 avril 2022
16 300 \$	4,39 %	15 avril 2023
16 800 \$	4,39 %	15 avril 2024

**** DÉPÔT**

10^E ÉDITION CONCOURS « MON VILLAGE FLEURI » - LISTE DES GAGNANTS

N° 19-08-545

AUTORISATION/ PARTICIPATION AU 78^E CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS « LA FQM, PORTE-PAROLE DES RÉGIONS »

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le maire à assister au 78^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec.

QUE soit autorisé le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de repas et de déplacement à la participation des élus sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur.

N° 19-08-546

AUTORISATION DE PAIEMENT/ TRAVAUX DE MAINTENANCE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET DU CONDENSEUR

ATTENDU QUE des travaux de maintenance du système de réfrigération et du condenseur sont nécessaires à la bonne marche des activités du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher

ATTENDU QUE le responsable des loisirs, monsieur Stéphane Gaudreault, a fait les démarches afin que nous obtenions un minimum de deux soumissionnaires;

ATTENDU QU'un des soumissionnaires, Réfrigération Noël Inc., ne pouvant exécuter les travaux, a décliné par courriel l'invitation de soumission;

ATTENDU QUE le second soumissionnaire, CIMCO Réfrigération, a déposé son offre au montant de 22 421 \$ (vingt-deux mille quatre cent vingt-et-un dollars), excluant les taxes et autres frais possibles;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal autorise les dépenses, selon le devis, pour les travaux de maintenance du système de réfrigération et du condenseur;

QUE le Conseil accepte la soumission de CIMCO Réfrigération, au montant de 22 421 \$ (vingt-deux mille quatre cent vingt-et-un dollars), excluant les taxes et autres frais possibles.



No de résolution
ou appellation
19-08-547

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumains

AUTORISATION DE PAIEMENT / DROITS ANNUELS POUR LES BARRAGES À FORTE CONTENANCE – DIGUE DU LAC GARDNER
ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facturation pour les droits annuels des barrages à forte contenance, conformément à la Loi sur la sécurité des barrages;

ATTENDU QUE les droits à acquitter, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, relativement aux droits annuels pour la propriété d'un barrage à forte contenance sont au montant de 2 316 \$ (deux mille trois cent seize dollars) taxes incluses;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement des droits annuels de 2019-2020 pour la propriété d'un barrage à forte contenance au coût de 2 316 \$ (deux mille trois cent seize dollars) taxes incluses, à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

N° 19-08-548

AUTORISATION DE PAIEMENT / APPAREIL D'AIGUISAGE POUR LES PATINS

ATTENDU QUE l'appareil d'aiguillage des patins du Centre sportif Charles-Édouard-Boucher n'est plus fonctionnel depuis déjà quelques temps;

ATTENDU QUE le responsable des loisirs, monsieur Stéphan Gaudreault, a fait les démarches afin que nous obtenions un minimum de deux soumissionnaires pour l'achat d'un nouvel appareil d'aiguillage;

ATTENDU QUE nous avons obtenu les soumissions suivantes :

Entreprise	Montant total (incluant taxes)	Description
Antronix Inc.	6 317,88 \$	Équipement RÉUSINÉ
Antronix Inc.	8 617,38 \$	Équipement NEUF
Blademaster	21 243,97 \$	

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat de l'équipement neuf pour aiguillage de patins, au montant de 8 617,38 \$, à Antronix Inc., selon le devis préparé, incluant les taxes.

QUE les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté.

AUTORISATION DE PAIEMENT / TRAVAUX DE PAVAGE SUITE AUX BRIS D'AQUEDUC

ATTENDU QUE le pavage de plusieurs rues de la municipalité a été endommagé lors de bris d'aqueduc;

ATTENDU QUE des réparations doivent être effectuées dans les rues des Pilotes, Hilaire, St-Gelais, Bon-Désir et Pelletier;

9791

19-08-549



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'une demande de prix a été déposée à l'entreprise Terrassement et pavage S.L., laquelle soumission s'éleva à 11 440 \$ avant les taxes, pour la préparation et la réparation avec du pavage recyclé (comme demandé par le directeur des travaux publics étant donné que ce n'est pas un resurfaçage complet);

Entreprise	Montant (avant taxes)
Terrassement et pavage S.L.	11 440 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement de 11 440 \$ plus les taxes applicables à Terrassement et pavage S.L. pour les travaux de réparation de pavage des rues des Pilotés, Hilaire, St-Gelais, Bon-Désir et Pelletier à la suite de bris d'aqueduc.

N° 19-08-550

AUTORISATION DE PAIEMENT/ SIGNALISATION À L'INTERSECTION DES RUES SIROIS ET DE L'ÉGLISE

ATTENDU les différentes problématiques liées à la circulation dans le secteur de l'hôtel de ville et de l'hôpital;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a vérifié la possibilité qu'un mandat soit octroyé afin que soit analysées les problématiques à l'intersection des rues Sirois et de l'Église;

ATTENDU QUE la firme Axor peut offrir ce type d'analyse et nous faire des recommandations quant aux modifications et ajouts à faire à la signalisation routière et piétonnière de ce secteur où l'intersection est à 90 degrés et les accès aux stationnements créent de la confusion et augmentent le risque d'accident;

ATTENDU QUE les honoraires liés à ce mandat seraient de 2 250 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 2 250 \$ plus les taxes applicables à la firme Axor pour l'analyse et la recherche de recommandations afin de rendre plus sécuritaires la circulation dans le secteur de l'hôtel de ville et de l'hôpital.

N° 19-08-551

AUTORISATION DE PAIEMENT/ FIRME AXOR – MANDAT DE LA RUE LABRIE

ATTENDU QU'il a été convenu de modifier la fin de la rue Labrie en raison des risques d'érosion, des modifications ont dû être apportées aux plans et devis produits par la firme Axor, occasionnant des frais supplémentaires;

ATTENDU QUE nous avons reçu une nouvelle facturation de la firme Axor qui s'éleva à 13 004,41 \$ plus les taxes applicables pour les modifications et les heures réalisées;

9792



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a vérifié la facturation et le tout est acceptable pour les changements que la firme devait apporter;

ATTENDU QUE nous devons nous attendre à recevoir une dernière facture d'honoraires puisque nous avons besoin de leurs services durant la période de soumission afin de répondre aux questions des entrepreneurs;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture au montant de 13 004,41 \$ plus les taxes applicables à la firme Axor pour les heures effectuées dans la modification des plans et devis.

AUTORISATION DE PAIEMENT/ ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facturation de l'entreprise Lumen pour l'éclairage du terrain de soccer au montant de 17 534,10 \$ plus les taxes applicables, soit un montant total de 20 159,84 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de 15 000 \$ pour l'éclairage du terrain;

ATTENDU QUE la responsable de l'Association de soccer des Escoumins a été avisée que la différence, au montant de 5 159,84 \$, leur serait facturée, ce montant faisant partie de la planification budgétaire du projet;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture de Lumen au montant total de 20 159,84 \$, incluant le montant de 15 000 \$ reçu en aide financière pour l'éclairage du terrain de soccer.

QUE le Conseil facture à l'Association de soccer des Escoumins la balance au montant de 5 159,84 \$.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE/ DÉFI KAPATAKAN 2019

ATTENDU QUE les Loisirs Essipit procèdent actuellement à l'organisation de la 5^e édition du « Défi Kapatakan » qui se tiendra le samedi 14 septembre 2019;

ATTENDU QUE pour aller de l'avant, les Loisirs Essipit ont besoin de notre autorisation pour circuler dans la Municipalité des Escoumins;

ATTENDU QUE les Loisirs Essipit aimeraient emprunter le sentier du Moulin ainsi que la rue du Quai;

19-08-552

No. F-031

FD - 1-800-

Les Éditions

N° 19-08-553

9793



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE des bénévoles assureront la sécurité et la propreté des lieux tout au long de l'activité et par conséquent, les participants seront avisés qu'ils doivent en tout temps respecter les règles de sécurité routière ou toutes autres règles de sécurité;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise les participants du « Défi Kapatakan » à circuler dans le sentier du Moulin ainsi que la rue du Quai de la municipalité des Escoumins le samedi 14 septembre prochain;

QUE le Conseil souhaite apparaître sur la liste des partenaires lors de l'événement du « Défi Kapatakan ».

**** DÉPÔT** LOCATION : **SALLE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ARÉNA**
– **JUILLET 2019**

**** DÉPÔT** NIVEAU D'EAU LAC GARDNER – EAU POTABLE

**** DÉPÔT** ENVIRONNEMENT/ DIRECTION DE L'EAU POTABLE ET DES
EAUX SOUTERRAINES/ SOUTIEN FINANCIER À L'ANALYSE DE
VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE

**** DÉPÔT** ENVIRONNEMENT/ DIRECTION RÉGIONALE DE L'ANALYSE ET
DE L'EXPERTISE DE LA CÔTE-NORD/ AUTORISATION
MINISTÉRIELLE POUR LA RÉFECTION DE LA RUE LABRIE –
RÉFECTION AQUEUDUCS ET ÉGOUTS ET TRAVAUX DANS LA RIVE

**** DÉPÔT** SOCIÉTÉ DES TRAVERSISERS/ DEMANDE POUR INCLURE LA
TRAVERSE TROIS-PISTOLES – LES ESCOUMINS COMME
SERVICE ESSENTIEL ET DE L'INCLURE COMME TRAVERSE
INTERMÉDIAIRE

**** DÉPÔT** CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT/
INCLUSION DU TRAVERSIER HÉRITAGE 1 LES ESCOUMINS –
TROIS-PISTOLES COMME SERVICE ESSENTIEL ET COMME
TRAVERSISIER INTERMÉDIAIRE

N° 19-08-554 CONTRAT/ PLATEFORME NUMÉRIQUE ANEKDOTE INC.

ATTENDU QUE, après analyse du contrat par le maire et son conseil, la Municipalité des Escoumins souhaite signer l'entente de services de Plateforme numérique Anekdote Inc. pour la réalisation de la cartographie et la mise en ligne des données de Les Escoumins;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur André Desrosiers, ainsi que la directrice générale, madame Andrée Lessard, à signer le contrat de services de Plateforme numérique Anekdote Inc. pour une période de 4 ans à partir de la date de la mise en ligne du service (au plus tard un an après les signatures), et selon les modalités du contrat.



Q.1 : La caserne, c'est pour quand?

Rép. : Après l'ouverture des soumissions, la conformité de celles-ci sera analysée par une équipe gouvernementale. Le projet est subventionné en partie et la construction débutera en septembre 2019.

Q.2 : Où en sont les tests d'eau?

Rép. : Nous sommes en attente des résultats des essais de pompage. Ensuite, nous devrions aller de l'avant avec le puits car le débit est suffisant, il y a de bonnes chances que tout fonctionne.

Q.3 : Peut-on faire un suivi auprès du MTQ concernant la limite de vitesse à l'entrée Est des Escoumins? On nous a informé que dans la semaine, des mesures seraient prises, mais nous n'avons vu aucun dispositif installé.

Rép. : Le maire confirme qu'il assurera un suivi auprès du MTQ.

Q.4 : Qu'en est-il de l'observation des oiseaux le long de la poissonnerie?

Rép. : Le projet est présentement à l'étude, et en partenariat avec Essipit, secteur de la poissonnerie jusqu'à la mer, continuité de la promenade, lampadaires...

Q.5 : Pouvez-vous nous parler du camping municipal, puisque la Pointe-de-la-Croix est bondée de campeurs?

Rép. : Le projet de camping verra le jour avec le développement résidentiel sur la rue de la Rivière, en 2020. Avec le passage des conduites d'eau, nous pourrions offrir un service de camping sauvage et avec services. Ce seront 50 terrains qui seront aménagés. Il n'est pas possible d'offrir le service présentement, même en camping sauvage car le ministère ne veut rien de temporaire. Et il en va également de notre réputation. Nous souhaitons offrir un service de camping complet, avec services et sauvages. Pour ce qui est de la Pointe-de-la-Croix, lorsque le camping sera ouvert, les gens seront redirigés et il sera interdit de camper à tout endroit autre que le camping aux Escoumins. Pour le moment, la tolérance est de mise. Ce n'est que passer.

N° 19-08-555

Les Éditions

FD - 1-600-

No. F-031

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 29 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 7

André Desrosiers, maire

Claudia Ross

Claudia Ross, secrétaire au greffe

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.